

## Questions au Feuilleton

Fonds d'Investissement du RPC (\$ millions)								
Année fiscale								
Obligations de ou Garantie par	1965-1966	1966-1967	1967-1968	1968-1969	1969-1970	1970-1971	1971-1972	1972-1973p
Investissements faits durant la période								
Terre-Neuve	0.7	11.0	12.0	14.2	15.6	16.8	17.6	19.3
Île-du-Prince-Édouard	0.1	1.9	2.3	2.9	3.2	3.5	3.6	3.8
Nouvelle-Écosse	1.2	21.4	25.2	29.2	31.6	34.0	35.7	39.2
Nouveau-Brunswick	1.0	16.7	19.3	21.8	24.2	25.8	26.8	29.3
Québec	—	0.4	1.9	2.4	3.1	5.1	6.6	8.1
Ontario	20.1	332.6	375.9	412.0	445.8	476.0	498.3	544.6
Manitoba	2.1	34.9	39.4	42.3	47.7	51.5	53.7	58.2
Saskatchewan	1.4	24.5	29.7	35.9	40.4	42.9	42.7	43.7
Alberta	3.1	51.1	59.2	68.4	77.1	82.3	87.1	96.1
Colombie-Britannique	5.0	84.4	96.6	107.5	117.2	125.1	131.2	143.8
Canada	0.1	1.8	3.8	5.6	4.1	5.4	6.5	7.2
Toutes juridictions	34.9	580.7	665.5	742.2	809.8	868.5	910.0	993.4
Solde à la fin de la période								
Toutes juridictions	34.9	615.5	1280.8	2022.9	2832.7	3701.3	4611.3	5604.7

p=préliminaire

2. Les sommes sont avancées aux provinces chaque mois en échange d'obligations ayant un terme de vingt ans. Le taux d'intérêt applicable est la moyenne pondérée des rendements sur le marché des obligations du gouvernement du Canada ayant un terme de vingt ans ou plus.

## L'APPROVISIONNEMENT DE FORMULES Y-38 (DOUANES ET ACCISE) À JOHNSTOWN (ONT.)

## Question n° 2314—M. Cossitt:

1. Pourquoi les voyageurs ne pouvaient-ils se procurer en anglais la formule n° Y-38 des douanes et de l'accise au port de Johnstown (Ontario) le ou vers le 8 juin 1973?

2. Depuis quand cette formule n'est-elle pas disponible en anglais au port de Johnstown (Ontario) et pour quelle raison?

3. A quelle date cette formule sera-t-elle disponible en langue anglaise pour les voyageurs à ce port?

L'hon. Robert Stanbury (ministre du Revenu national): 1. Le personnel du bureau de Prescott (Ontario)—qui est responsable des services douaniers au pont de Prescott, Johnstown (Ontario)—a demandé un approvisionnement de formules Y-38 (en anglais et en français) le 25 mai 1973. Il croyait alors avoir en main une provision suffisante pour un mois. Malheureusement, sa réserve de formules en anglais a été épuisée plus tôt que prévue. La demande pertinente a été remplie et les formules ont été envoyées d'Ottawa le 11 juin et reçues à Prescott le 15 juin 1973.

2. Les formules Y-38 (en anglais) n'ont pas été disponibles à Johnstown pendant une semaine, du 8 au 15 juin 1973, pour la raison indiquée au numéro 1 ci-dessus.

3. Les formules Y-38 étaient disponibles avant le 8 juin 1973 et sont disponibles depuis le 15 juin, 1973.

## \*LA PÉTITION DES INDIENS DE LA RÉSERVE DE RED PHEASANT

## Question n° 2365—M. Diefenbaker:

1. Le ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien a-t-il reçu une pétition des Indiens de la réserve de Red Pheasant (Saskatchewan), demandant que l'administration qui est actuellement assurée par l'administration de bande et le conseil de bande soit rendue au Bureau régional du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien à North Battleford et, dans l'affirmative, le grand nombre de signataires soutiennent-ils que de nombreux Indiens de la réserve ont subi de graves injustices?

2. Pour quelle raison les hauts fonctionnaires dudit Bureau de North Battleford refusent-ils de fournir aux membres de la bande

qui en font la demande les procès-verbaux des réunions du Conseil et les résolutions qui y sont adoptées?

3. Quelle est la réaction du Ministère devant cette pétition?

4. Le gouvernement nommera-t-il un commissaire pour examiner et étudier les affaires de l'administrateur de bande et du Conseil de bande afin que justice soit faite en se fondant sur ses conclusions?

M. Len Marchand (secrétaire parlementaire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, à la première partie de la question, la réponse est oui. Voici la réponse à la partie 2: Les procès-verbaux du Conseil de bande appartiennent à la bande. Pour ce qui est de la partie 3, les chefs du Ministère ont discuté de la question avec le Conseil de bande et une enquête portant sur l'administration de la réserve est actuellement en cours. En réponse à la partie 4, une décision sera prise à la suite de l'enquête.

## LA CONFÉRENCE SUR LES PERSPECTIVES ÉCONOMIQUES DE L'OUEST

## Question n° 2441—M. Mazankowski:

1. Quels montants ont été affectés à la conférence de l'Ouest du Canada qui doit avoir lieu en juillet 1973?

2. Combien de ministres du gouvernement fédéral y assisteront et quel est leur nom?

3. Combien de hauts fonctionnaires du gouvernement fédéral y assisteront, de quels ministères et quel est leur nom?

4. Combien d'employés du personnel de soutien, ministériel et autres, y assisteront et quel est leur nom?

5. Quelles sont les dispositions prévues pour le logement et à quel prix?

Le très hon. P. E. Trudeau (premier ministre): 1. Aucune affectation précise de crédits n'a été faite pour la conférence sur les perspectives économiques de l'Ouest: les frais de déplacement et ceux de la conférence constitueront les principales dépenses. Les frais de déplacement seront payés à même les fonds prévus à cette fin dans le budget des ministères intéressés pour le compte des ministres, des fonctionnaires et du personnel de soutien de chacun. Les dépenses générales de la conférence seront payées par le Bureau du Conseil privé.

2, 3 et 4. Environ dix à douze ministres participeront à la conférence, en plus de six à huit fonctionnaires et (ou)